



TARIF PUBLIC MATÉRIELS PORTABLES

Groupes électrogènes portables, groupes de soudage, groupes agricoles, motopompes, nettoyeurs haute pression

2024-01



Version PDF interactive, cliquez sur le code du produit qui vous intéresse et sa fiche technique s'ouvrira dans votre navigateur internet.

www.pramac.com





AYEZ L'ESPRIT TRANQUILLE

Groupes électrogènes de secours pour assurer votre maison ou petite entreprise

GROUPES ÉLECTROGÈNES AU GAZ

SÉRIE GA POWERKNIGHT



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



Régulation automatique de tension



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kVA)			MOTEUR		GAZ COMPATIBLE	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
GA10000	-	10	MONOPHASÉE	OHVI/999cc	Électrique	Gaz naturel ou propane	PS103YXM000	7 532 €€
GA13000	-	13	MONOPHASÉE	OHVI/999cc	Électrique	Gaz naturel ou propane	PS133YXM000	8 659 €€
GA20000	17	-	TRIPHASÉE	OHVI/999cc	Électrique	Gaz naturel ou propane	PS203TXM000	11 039 €€

SUPPLÉMENTS (OBLIGATOIRES)

Batterie 12V - 53AH - 540A HSB	P2FR00209	195 €
Mise en service	NOUS CONSULTER	

ACCESSOIRES

Inverseur de source (LTS) pour GA10000 - GA13000 - 230V(1PH+N), 50Hz, 70A	PY000A000AU	587 €
Inverseur de source (LTS) pour GA20000 - 400V(3PH+N), 50Hz, 45A	PY000A000B7	602 €
Détendeur basse pression gaz propane HSB	P2FR00255	915 €
Kit standard inverseur gaz propane HSB	P2FR00273	1 239 €
Kit standard inverseur gaz butane HSB (dédié à l'export)	P2FR00274	1 188 €
Kit basses températures batterie groupes gaz HSB	FG0071010	113 €
Kit basses températures huile groupes gaz HSB	FG0071020	91 €
Chariot de transport pour groupes gaz HSB	FG0056851	326 €
Kit de maintenance pour groupes gaz HSB 10-13-20 kVA	PF0064850	51 €



L'OUTIL DE TRAVAIL PAR EXCELLENCE

Groupes électrogènes ultra silencieux

GROUPES ÉLECTROGÈNES PORTABLES

SÉRIE P INVERTER Essence



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée

INVERTER

Technologie INVERTER
Idéale pour les appareils sensibles



Connectique pour kit parallèle
afin de doubler votre puissance

POWERRUSH™

Plus de capacité au démarrage,
pour faire plus sans augmenter la
capacité du groupe électrogène



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque	Démarrage			
P2200i	-	2.0	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel	INVERTER	PF192SX1000	1 017 €€
P3000i	-	2.5	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel	INVERTER	PF262SX1000	1 115 €€
P3500i	-	3.3	MONOPHASÉE	Pramac	Électrique / Manuel	INVERTER	PF302SXB000	1 360 €€
P3500i/open	-	3.3	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel	INVERTER	PF312SX1000	1 078 €€
P7500i	-	7.0	MONOPHASÉE	Pramac	Électrique	INVERTER	PF752SXB000	3 287 €€

SÉRIE PX Essence

STAGE V
COMPLIANT



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Kit brouette intégré
- Grand réservoir



Régulation automatique de tension



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
PX4000	-	2.7	MONOPHASÉE	PRAMAC SR170F	Manuel	Stage V	PK222SX1000	740 €€
PX5000	-	3.8	MONOPHASÉE	PRAMAC SR188F	Manuel	Stage V	PK332SX1000	1 122 €€
PX8000	-	5.4	MONOPHASÉE	PRAMAC SR190F	Électrique / Manuel	Stage V	PK452SX2000	1 325 €€
PX10000	-	9.3	MONOPHASÉE	PRAMAC LC196FD	Électrique / Manuel	Stage V	PK852SXB000	3 382 €€
PX8000	4.8	1.8	TRIPHASÉE	PRAMAC SR190F	Électrique / Manuel	Stage V	PK472TX2000	1 580 €€

SÉRIE E / E RENTAL Essence

STAGE V
COMPLIANT



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Équipement RENTAL : kit brouette, différentiel de protection, piquet de terre et horamètre inclus

Série E



Série E RENTAL



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
E4000	-	3.1	MONOPHASÉE	Honda GX200	Manuel	Stage V	PA292SH1000	838 €€
E5000	-	4.6	MONOPHASÉE	Honda GX270	Manuel	Stage V	PA432SH100F	1 185 €€
E8000	-	6.4	MONOPHASÉE	Honda GX390	Manuel	Stage V	PA652SH1000	1 774 €€
						AVR - Stage V	PA652SH100N	1 940 €€
E4000 RENTAL ⁽¹⁾	-	3.1	MONOPHASÉE	Honda GX200	Manuel	Stage V	KIT0142	1 234 €€
E5000 RENTAL ⁽¹⁾	-	4.6	MONOPHASÉE	Honda GX270	Manuel	Stage V	KIT0143	1 619 €€
E8000 RENTAL ⁽¹⁾	-	6.4	MONOPHASÉE	Honda GX390	Manuel	Stage V	KIT0144	2 175 €€
E5000	5	3.4	TRIPHASÉE	Honda GX270	Manuel	Stage V	PA542TH1000	1 798 €€
E8000	6.6	3.6	TRIPHASÉE	Honda GX390	Manuel	Stage V	PA702TH1000	2 062 €€

SÉRIE E Diesel



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée

STAGE V
COMPLIANT



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
E4500 ⁽²⁾	-	3.5	MONOPHASÉE	Yanmar L70	Manuel	Stage V	PA322SY3000	2 112 €€
					Électrique	Stage V	PA322SY4000	2 578 €€
E6500 ⁽²⁾	-	5.3	MONOPHASÉE	Yanmar L100	Manuel	Stage V	PA482SY3000	2 525 €€
E4500 ⁽²⁾	3.7	2.8	TRIPHASÉE	Yanmar L70	Manuel	Stage V	PA402TY3000	2 671 €€
E6000 ⁽²⁾	5.5	3.6	TRIPHASÉE	Yanmar L100	Manuel	Stage V	PA572TY3000	2 924 €€

SÉRIE ES Essence

STAGE V
COMPLIANT



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Démarrage manuel
- Grand réservoir 11L



Régulation automatique de tension



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
ES3000	-	2.6	MONOPHASÉE	Honda GX160	Manuel	Stage V	PE242SH1000	1 031 €€
						AVR	PE242SH100K	1 256 €€
ES4000	-	3.1	MONOPHASÉE	Honda GX200	Manuel	Stage V	PE292SH1000	1 113 €€
						AVR	PE292SH100A	1 313 €€
ES5000	-	4.6	MONOPHASÉE	Honda GX270	Manuel	Stage V	PE402SH1007	1 333 €€
						AVR	PE402SH100M	1 542 €€
ES8000	-	6.4	MONOPHASÉE	Honda GX390	Manuel	Stage V	PE612SH1000	1 837 €€
						AVR	PE612SH1009	2 002 €€
ES5000	5	3.4	TRIPHASÉE	Honda GX270	Manuel	Stage V	PE532TH1000	1 908 €€
						AVR	PE532TH100B	2 113 €€
ES8000	6.6	3.6	TRIPHASÉE	Honda GX390	Manuel	Stage V	PE652TH1000	2 283 €€
						AVR	PE652TH100E	2 480 €€

SÉRIE S Essence

STAGE V
COMPLIANT



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Grand réservoir
- Version électrique avec batterie incluse
- Kit brouette intégré S5000-S8000

AVR

Régulation automatique de tension



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
S5000	-	4.8	MONOPHASÉE	Honda GX270	Manuel	IPP ⁽¹⁾ + AVR - Stage V	PD412SH1Z03	2 601 €€
					Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS - Stage V	PD412SH2Z04	2 607 €€
					Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR - Stage V	PD412SH2Z05	2 934 €€
S8000	-	6.4	MONOPHASÉE	Honda GX390	Manuel	DPP ⁽¹⁾ + AVR - Stage V	PD612SH1Z09	2 781 €€
					Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS - Stage V	PD612SH2Z04	3 135 €€
					Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR - Stage V	PD612SH2Z05	3 161 €€
S12000	-	10.7	MONOPHASÉE	Honda GX630	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR - Stage V	PD103SH200I	5 077 €€
S5000	5	3.4	TRIPHASÉE	Honda GX270	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR - Stage V	PD542TH2Z05	3 289 €€
S8000	6.6	3.6	TRIPHASÉE	Honda GX390	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR - Stage V	PD652TH2Z05	3 385 €€
S12000	11.1	5.0	TRIPHASÉE	Honda GX630	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR - Stage V	PD123TH200H	5 332 €€
					Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS - Stage V	PD123TH200F	5 161 €€

SÉRIE S Diesel



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Version électrique avec batterie incluse
- Grand réservoir

STAGE V
COMPLIANT



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
S6500 ⁽²⁾	-	5.3	MONOPHASÉE	Yanmar L100	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS - Stage V	PD482SY4001	3 409 €
S6000 ⁽²⁾	5.5	2.9	TRIPHASÉE	Yanmar L100	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS - Stage V	PD572TY4001	3 747 €

SÉRIE W Essence



Groupes de soudage



Régulation mécanique

STAGE V
COMPLIANT



MODELE	CHAMPS RÉGLAGE		PUISSANCE	MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	Courant A			Marque / Type	Démarrage			
W220 TDC	40-220	3.7	6.0 - 400V	HONDA GX390 STAGE V	Manuel	À régulation mécanique	LA220CH1000	2 575 €

ACCESSOIRES POUR GROUPE DE SOUDAGE

Kit de soudure série W (composé d'un masque, gants, câbles, verre, baguettes, brosse)	LY000A00007	356 €
---	-------------	-------

ACCESSOIRES POUR GROUPES ÉLECTROGÈNES

Kit De Connexion parallèle Groupe INVERTER P2200i-P3000i-P3500i-P3500i/o	PY000A000B5	231 €
RSS : Radio Commande sans fil pour groupes équipés de prise CONN (portée 90m)	PY000A00009	385 €
MTS Inverseur de source manuel 40A pour Groupes 230V	PY000A00067	351 €
AMF : Coffret automatique de secours pour groupes équipés de prise CONN version MONOPHASÉE	PY000A0000S	842 €
AMF : Coffret automatique de secours pour groupes équipés de prise CONN version TRIPHASÉE	PY000A0001T	838 €
Piquet de terre 1 M pour groupes > à 10 Kw+ câble 2.5 m 16mm ²	PY000A000AQ	67 €
Coffret Ascof Diff 16A : Coffret disjoncteur Diff 16A + Horamètre E4000-E5000-ES3000-ES4000-ES5000-E4500 MONOPHASÉ - Montage usine ou partenaires agréés	SA40023907	250 €
Coffret Ascof Diff 32A : Coffret disjoncteur Diff 32A + Horamètre E6500-E8000-ES8000 MONOPHASÉ - Montage usine ou partenaires agréés	SA40016707	295 €
Kit brouette standard à poignées fixes pour groupes électrogènes - Série E-ES-W-S12000	PY000A000BB	152 €
Kit brouette à poignées rabattables pour tous les groupes électrogènes	PY000A000BC	289 €
Kit brouette pour groupes électrogènes P6000 - P12000 HONDA	PY000A0000E	303 €
Kit brouette pour groupe électrogène P6000s	PY000A00020	291 €
Kit brouette pour groupe électrogène P11000	PY000A0005B	395 €
Crochet de levage pour groupe électrogène E4000	PY000A000AR	58 €
Crochet de levage pour groupe électrogène ES5000/ES8000	PY000A000AS	81 €
Crochet de levage pour groupe électrogène S12000	PY000A00023	229 €

AUTRES ÉQUIPEMENTS PORTABLES

SÉRIE TG



Groupes agricoles sur prise de force 1500 et 3000 tr/min.



Attache prise de force directe



- Voltmètre
- Fréquencemètre
- Protection différentielle
- Protection magnétothermique



MODÈLE	VERSION (Protection)	PUISSANCE MAX (kVa)		TRACTEUR KW / tpm	ALTERNATEUR tpm	Système de régulation de tension	CODE	PRIX H.T.
		400 V	230 V					
TG12/3	IP 23	12	6	22 / 435	3 000	Compound (précision de tension 5%)	MB12000TZ00	2 153 €
TG16/3	IP 23	16	8	29 / 435	3 000	Compound (précision de tension 5%)	MB16000TZ00	2 279 €
TG20/3	IP 23	20	9	37 / 435	3 000	Compound (précision de tension 5%)	MB20000TZ00	2 656 €
TG25/15	IP 23	25	9	44 / 430	1 500	AVR (précision de tension. 1,5%)	MB25100TZ00	3 497 €
TG27/15	IP 23	27	9	48 / 430	1 500	AVR (précision de tension. 1,5%)	MB27100TZ00	3 622 €
TG30/15	IP 23	30	12	51 / 430	1 500	AVR (précision de tension. 1,5%)	MB30000TZ01	4 080 €
TG42/15	IP 23	42	15	74 / 395	1 500	AVR (précision de tension. 0,5%)	MB42000TZ00	5 445 €
TG48/15	IP 23	48	17	88 / 395	1 500	AVR (précision de tension. 0,5%)	MB48000TZ00	6 682 €
TG72/15	IP 23	72	25	118 / 395	1 500	AVR (précision de tension. 0,5%)	MB72000TZ00	7 910 €

ACCESSOIRES POUR SÉRIE TG

Inverseur de source manuel agricole 63A 400 V pour TG12/30 - TG16/30 - TG20/30 - TG25/15 - TG27/15 - TG30/15 - TG42/15	P2FR00092	378 €
Inverseur de source manuel agricole 160A 400 V pour TG48/15 - TG72/15	SY000A00119	1 331 €

MODÈLE	VERSION (Protection)	PUISSANCE MAX (kVa)		TRACTEUR KW / tpm	ALTERNATEUR tpm	Système de régulation de tension	CODE	PRIX H.T.
		400 V						
PTO25/4	IP 23	25		26 / 430	1 500	AVR	MF25000T000	4 050 €
PTO30/4	IP 23	30		31 / 430	1 500	AVR	MF30000T000	4 428 €
PTO45/4	IP 23	45		41 / 420	1 500	AVR	MF45000T000	5 726 €

ACCESSOIRES POUR SÉRIE PTO

Inverseur de source manuel 32A pour PTO25/4	MY000A00001	235 €
Inverseur de source manuel 40A pour PTO30/4	MY000A00002	341 €
Inverseur de source manuel 63A pour PTO45/4	MY000A00003	424 €

SÉRIE MP



Motopompes



- SEMITRASH = eau clair
- TRASH = eau chargée
- Crépine, 3 fixations tuyaux, 2 raccords, clé à bougie



MODÈLE	DÉBIT Max l/m	HAUTEUR Élévation max	MOTEUR		POMPE Type	Granulométrie (mm)	CODE	PRIX H.T.
			Marque / Type	Démarrage				
MP 36-2	600	30	Honda GX120	Manuel	SEMITRASH 2" - eau claire	8	FA360EH1000	653 €
MP 56-3	930	26	Honda GX160	Manuel	SEMITRASH 3" - eau claire	8	FA560HH1000	782 €
MP 34-2	700	30	Honda GX160	Manuel	TRASH 3" - eau chargée	20	FC340DH1000	1 569 €
MP 66-3	1340	27	Honda GX240	Manuel	TRASH 3" - eau chargée	27	FC660GH1000	2 266 €

ACCESSOIRES POUR SÉRIE MP

COURONNE 50 M ASPIRATION Diamètre 2" pour motopompes	FY000A00006	514 €
COURONNE 50 M ASPIRATION Diamètre 3" pour motopompes	FY000A00008	777 €
COURONNE 50 M REFOULEMENT Diamètre 2" pour motopompes	FY000A0000D	310 €
COURONNE 50 M REFOULEMENT Diamètre 3" pour motopompes	FY000A0000G	537 €
KIT COMPLET 2" (ASPI 5 M / REFOUL 25 M) pour motopompes	KIT0059	207 €
KIT COMPLET 3" (ASPI 5 M / REFOUL 25 M) pour motopompes	KIT0060	339 €

SÉRIE PW



Nettoyeurs haute pression



Kit brouette et lance avec tube haute pression intégrés



MODÈLE	DÉBIT Max l/m	PRESSION Bar	MOTEUR		POMPE Type	CODE	PRIX H.T.
			Marque / Type	Démarrage			
PW240	12.5	240	Honda GX390 Stage V	Manuel	Annovi Reverberi	NA2400H1000	2 531 €
PW3000	15.0	200	YANMAR L100N	Électrique	Annovi Reverberi	NC3000Y4000	3 893 €

GROUPES ÉLECTROGÈNES PORTABLES GREY

Des groupes performants pour de **nombreuses applications**



CARAVANING



MOTORHOMES



TRAVAUX DE RÉNOVATION



NAVIGATION



JARDINAGE

SÉRIE WX Essence



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Kit brouette intégré
- Poignées des deux côtés
- Kit outils (clé à bougie + tournevis + prise)
- Bouteille d'huile incluse

AVR

Régulation automatique de tension



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			Tension	Marque	MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V				Démarrage				
WX3200	-	2.9	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel			AVR	PR242SXIZ00	533 €
					Électrique	prise CONN pour AMF/RSS + AVR			PR242SXBZ03	662 €
WX6200	-	5.8	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel			AVR	PR532SXIZ00	1 062 €
					Électrique	prise CONN pour AMF/RSS + AVR			PR532SXBZ03	1 156 €
WX6250	6.0	2.0	TRIPHASÉE	Pramac	Électrique			AVR	PR552TXBZ00	1 187 €
WX7000	-	6.1	MONOPHASÉE	Pramac	Électrique			AVR	PR582SXBZ00	1 181 €

ACCESSOIRES POUR SÉRIE WX

AMF : Coffret automatique de secours pour groupes équipés de prise CONN

PY000A000BG

371 €

SÉRIE PMi Essence



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée



- Vitesse variable en fonction de la charge
- Léger et facilement transportable
- Niveau de bruit 68 dB(A) à 7m

INVERTER

Technologie INVERTER
Idéale pour les appareils sensibles



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			Tension	Marque	MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V				Démarrage				
PMi1000	-	1.0	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel			INVERTER	PR911SXIY00	502 €
PMi2000	-	2.0	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel			INVERTER	PR162SXIY00	744 €
PMi3000	-	3.0	MONOPHASÉE	Pramac	Manuel			INVERTER	PR282SXI000	837 €

SÉRIE PMD Diesel



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Capoté insonorisé (conforme à la directive 2000/14/CE)
- Réservoir grande capacité
- Poignées et 4 roues (amovibles)

AVR

Régulation automatique de tension



MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			Tension	Marque	MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V				Démarrage				
PMD5000s	-	4.9	MONOPHASÉE	Pramac	Électrique / Manuel			Prédisposition ATS	PR452SXAY00	2 161 €
PMD5050s	3.7	2.7	TRIPHASÉE	Pramac	Électrique / Manuel				PR422TXAY00	2 241 €

ACCESSOIRES POUR SÉRIE PMD

ATS Panneau de contrôle automatique avec connecteur (NB uniquement disponible pour le modèle PMD5000s monophasé)

PY000A000B2

453 €

GROUPES ÉLECTROGÈNES MOBILES

NOUVEAUX DESIGNS*

SÉRIE P Essence

STAGE V
COMPLIANT



P12000



P15000*



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Version électrique avec batterie incluse
- Version capotée insonorisée
- Grand réservoir

AVR

Régulation automatique de tension

MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
P12000	-	10.7	MONOPHASÉE	Honda GX630	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR	PF103SH2003	5 616 €
P15000*	-	10.6	MONOPHASÉE	Honda GX690	Électrique	AVR + MRS + DPP	PF153SHBZ09	9 815 €
P12000	11.1	-	TRIPHASÉE	Honda GX630	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR	PF123TH2003	5 864 €
P15000*	11.0	-	TRIPHASÉE	Honda GX690	Électrique	AVR + MRS + DPP	PF153THBZ08	10 345 €

SÉRIE P Diesel

STAGE V
COMPLIANT



P4000*



P6000



P6000s



P9000*



P11000



P14000*



P18000*



Groupes portables 3000 tr/min
Versions : monophasée et triphasée



- Version électrique avec batterie incluse
- Version insonorisée (P6000S Supersilencieux)
- Grand réservoir
- Démarrage manuel par contrôleur électronique pour les modèles suivis d'une *

AVR

Régulation automatique de tension

MODÈLE	PUISSANCE MAX (kW)			MOTEUR		VERSION	CODE	PRIX H.T.*
	400V	230V	Tension	Marque / Type	Démarrage			
P4000*	-	3.1	MONOPHASÉE	Yanmar L70	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR	PF322SYAZ05	4 984 €
P6000	-	4.8	MONOPHASÉE	Yanmar L100	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR	PF482SY4001	5 206 €
P6000s	-	4.8	MONOPHASÉE	Yanmar L100	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS	PF532SY400K	6 244 €
P9000*	-	7.2	MONOPHASÉE	Yanmar 2TNV70 -APGE	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + AVR	PF672SYAZ06	11 079 €
P11000	-	9.7	MONOPHASÉE	Yanmar 3TNV70	Électrique	Protection isométrique (IPP) ⁽¹⁾	PF113SY4000	8 450 €
						AMF syst. de secours auto. + préchauffage	PF113SY400C	8 703 €
P14000*	-	11.8	MONOPHASÉE	Yanmar 3TNM74F-HPGE	Électrique	AVR + MRS + DPP ⁽¹⁾	PF123SYAZ09	11 179 €
P18000*	-	14.0	MONOPHASÉE	Yanmar 3TNV76-HPGE	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + MRS	PF183SY4004	11 513 €
		14.3				AVR + MRS + DPP ⁽¹⁾	PF183SY4009	11 737 €
P6000	5.1	-	TRIPHASÉE	Yanmar L100	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS + AVR	PF572TY4001	5 419 €
P6000s	5.0	-	TRIPHASÉE	Yanmar L100	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + prise CONN pour AMF/RSS	PF602TY400A	6 748 €
P9000*	7.6	-	TRIPHASÉE	Yanmar 2TNV70 -APGE	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + AVR	PF772TYAZ06	11 218 €
P11000	8.6	-	TRIPHASÉE	Yanmar 3TNV70	Électrique	Protection isométrique (IPP) ⁽¹⁾	PF113TY4000	8 448 €
						AMF syst. de secours auto. + préchauffage	PF113TY4009	8 703 €
P14000*	11.2	-	TRIPHASÉE	Yanmar 3TNM74F-HPGE	Électrique	AVR + MRS + DPP ⁽¹⁾	PF143TYAZ08	11 125 €
P18000*	14.7	-	TRIPHASÉE	Yanmar 3TNV76-HPGE	Électrique	DPP ⁽¹⁾ + MRS + AVR	PF183TY4008	11 637 €

SÉRIE GBW



Groupes stationnaires diesel 1500 tr/min
Version capotée 400V 50Hz



Capot insonorisé avec silencieux
pour une utilisation résidentielle ou chantier

STAGE V
COMPLIANT



MODÈLE	PUISSANCE 400V (kVA)		MOTEUR	ALTERNATEUR	VERSION	CODE	PRIX H.T.*	
	Secours (ESP)	Nominale (PRP)						Marque
GBW 10 Y	8.9	8.4	Yanmar	3TNV80F-NGPGE	MECC ALTE	Coffret manuel MCP + disj 3P	SB100TYAT00	11 245 €
GBW 15 Y	13.6	12.8	Yanmar	3TNV88F-UGPGE	MECC ALTE	Coffret manuel MCP + disj 3P	SB130TYAJ00	11 790 €
GBW 22 Y	19.2	18.2	Yanmar	4TNV88-BIPGE	MECC ALTE	Coffret manuel MCP + disj 3P	SB200TYAG00	13 161 €

OPTIONS GBW

REMORQUE ROUTIÈRE GALVANISÉE HOMOLOGUÉE GBW 10 - 15 Y	SYC000A000MV	4 445 €
REMORQUE ROUTIÈRE GALVANISÉE HOMOLOGUÉE GBW 22 Y	SYC00A000MK	6 530 €

SÉRIE GPW



Groupe mobile diesel 1500 tr/min
Version capotée 400V 50Hz



Configuration polyvalente pour répondre à
de nombreuses applications mobiles

STAGE V
COMPLIANT



MODÈLE	PUISSANCE 400V (kVA)		MOTEUR	ALTERNATEUR	VERSION EN STOCK DÉJÀ CONFIGURÉE	CODE	PRIX H.T.*	
	Secours (ESP)	Nominale (PRP)						Marque
GPW 20 P	22	20	Perkins	404J-22G	MECC ALTE	Coffret automatique ACP	BP200TPAY1C	20 034 €

OPTIONS GPW

REMORQUE ROUTIÈRE GALVANISÉE HOMOLOGUÉE POUR GPW 20 P	SYC00A000MX	7 395 €
CHÂSSIS SKID POUR GPW 20 P	BY000A0000Y	676 €



POUR TOUTES VOS APPLICATIONS MOBILES

Pour le contrôle et la suppression des poussières et des odeurs

SYSTÈMES D'ABATTAGE DE POUSSIÈRE

DUST FIGHTER SMART



- Système d'inclinaison
- Roues et poignées pour le transport
- Raccords eau et électricité

GENERAC



MODÈLE	PORTÉE	DÉBIT	ANGLE D'INCLINAISON	CONSOMMATION D'EAU	CODE	PRIX H.T.
DF SMART	13 m	90 m³/min	De 10° à 50°	1.0 bar - 5.4 L/min	DS05E0T-0400EU	4 615 €

DUST FIGHTER MINI



- 3 types de buses interchangeables
- Roues et poignées pour le transport
- Signal en cas de niveau d'eau trop faible

GENERAC



MODÈLE	PORTÉE (selon les buses)*	AUTONOMIE (selon les buses)*	COUVERTURE (selon les buses)*	CAPACITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU	CODE	PRIX H.T.
DF MINI	8 m - 7 m - 5 m	1h20 - 2h25 - 5h18	83 m² - 64 m² - 33 m²	70 L	DS04E1T-0000EU	4 983 €

LEXIQUE

CONN	Connecteur - Exclusivité PRAMAC permettant la connection d'accessoires type RSS ou AMF.
RSS	Remote Start System : Commande de démarrage sans fil (portée 90m sans obstacle) livrée avec un émetteur et une télécommande.
AMF	Automatic Main Failure : Système de démarrage automatique du groupe en cas de coupure réseau.
DPP	Differential Protection : Protection différentielle permanente : Dispositif utilisé pour protéger les installations contre les contacts indirects (non compatible avec IPP).
IPP	Isometer Protection : Contrôleur protection isométrique.
MRS	Manual Remote Start : Sélection du démarrage manuel ou à distance.
MTS	Manuel Transfer Switch : Inverseur de source manuel pour groupes électrogènes monophasés.
ATS	Automatic Transfer Switch : Panneau de contrôle automatique avec connecteur.
AVR	Automatic Voltage Regulation : Régulation automatique de tension (+/- 2%).
INVERTER	Technologie permettant une régulation automatique de tension extrêmement précise (+/- <0,5%). Idéale pour les appareils sensibles.
STAGE V	La norme Stage V est une alternative "verte", visant à réduire les émissions polluantes émises par le moteur. Les groupes électrogènes Pramac Stage V sont équipés de technologies de pointe en matière de moteurs pour répondre aux dernières réglementations européennes en matière d'émissions (règlement de l'UE 2016/1628), offrant une conception robuste et facile d'entretien.
PUISSANCE PRP	La puissance PRP est définie comme étant la puissance maximum que le groupe électrogène peut fournir en ayant une charge électrique variable sans limitation du nombre d'heure de fonctionnement sur une année à condition de respecter les intervalles de maintenance préconisés par le motoriste ou par le constructeur de la machine. La puissance moyenne délivrée sur une période de 24h ne doit pas dépasser 70 % de la puissance PRP du groupe électrogène. Une surcharge de 10 % pendant une heure est admise sur 12 heures de fonctionnement.
PUISSANCE MAX ou PUISSANCE ESP	La puissance de secours d'urgence est la puissance maximale disponible, pendant une séquence de puissance variable, dans les conditions de fonctionnement spécifiées, qu'un groupe électrogène est capable de fournir jusqu'à 200 h par an en cas d'interruption de l'énergie réseau ou dans des conditions d'essai, les intervalles et modes opératoires de maintenance étant réalisés selon les exigences des constructeurs. La puissance moyenne admissible sur une période de 24 h ne doit pas dépasser 70 % de la puissance ESP.

COMMENT FONCTIONNE UN INVERSEUR DE SOURCE AUTOMATIQUE ?

1. Le courant est coupé.
2. L'inverseur de source détecte rapidement le problème.
3. Le groupe électrogène démarre automatiquement.
4. L'électricité est restaurée en quelques secondes.

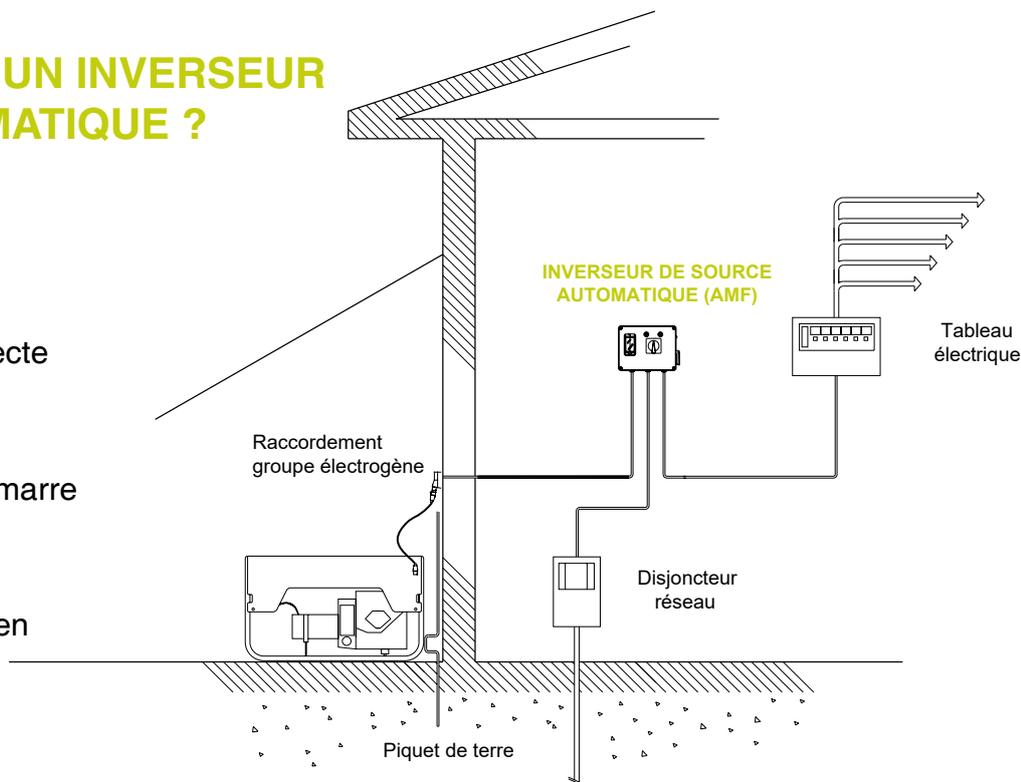


Schéma de principe, chaque installation doit être supervisée par un professionnel, rapprochez-vous de votre électricien.

PRIX PUBLIC 2024-01 - La liste des caractéristiques n'est pas exhaustive. Photos non contractuelles, Pramac s'autorise le droit d'apporter des modifications sans préavis. (1) Conforme à la norme électrique NFC 15-100 (2) Non conforme à la directive sonore CE 2000/14

*Facturation de l'Eco participation DEEE (article R543-174 du code de l'environnement) : 2.08€HT par groupe électrogène portable ou 0,045€HT/kg pour les groupes stationnaires & mobiles ou 0,073€HT/kg pour les matériels d'éclairage.

COMMENT BIEN CHOISIR SON GROUPE ÉLECTROGÈNE ?

Pour choisir votre groupe électrogène PRAMAC, il vous suffit de suivre les 3 étapes suivantes :

- ① Calculer la puissance nécessaire des appareils reliés*
- ② Définir la tension : Monophasée** ou Triphasée**
Définir la motorisation : Essence ou Diesel
- ③ Définir les critères d'utilisation

Étape 1 : Calculer la puissance nécessaire

Étape 2 : Définir la tension et la motorisation

Étape 3 : Définir les critères d'utilisation

	Appareils reliés*		Puissance continue***	Facteur multiplicateur	Puissance nécessaire****
Matériels résistifs		Ampoule	100 W	1	100 W
		Perceuse	600 W	1	600 W
		Four électrique	2000 W	1	2000 W
Matériels inductifs		Tondeuse	2200 W	1.5	3300 W
		Ponceuse vibrante	330 W	2	660 W
		Scie circulaire	1100 W	1.5	1650 W
		Scie sauteuse	850 W	1.5	1275 W
		Démolisseur marteau	2200 W	1.5	3300 W
Matériels inductifs lourds		Poste à souder	2200 W	3.5	7700 W
		Nettoyeur haute pression	1500 W	3.5	5250 W
		Compresseur	2200 W	3.5	7700 W
		Mélangeur	1150 W	3	3450 W
		Bétonnière	3000 W	3.5	10500 W

	Motorisation	Critères d'utilisation
ESSENCE	Série PX : 2,7-9,3 kW 	Intensité : ●●○○○ Autonomie : ●●●●○ Insonorisation : ●●○○○ Équipement : ●●●●○
	Série E : 3,1-6,4 kW 	Intensité : ●●●○○ Autonomie : ●●○○○ Insonorisation : ●●○○○ Équipement : ●●○○○
	Série ES : 2,6-6,4 kW 	Intensité : ●●●○○ Autonomie : ●●●○○ Insonorisation : ●●○○○ Équipement : ●●●○○
	Série S : 4,8-10,7 kW 	Intensité : ●●●●○ Autonomie : ●●●●○ Insonorisation : ●●●○○ Équipement : ●●●●○
DIESEL	Série P : 10,7 kW 	Intensité : ●●●●○ Autonomie : ●●●●○ Insonorisation : ●●●●○ Équipement : ●●●●○
	Série E : 3,5-5,3 kW 	Intensité : ●●●●○ Autonomie : ●●●○○ Insonorisation : ●○○○○ Équipement : ●●○○○
	Série S : 5,3-7,9 kW 	Intensité : ●●●●○ Autonomie : ●●●○○ Insonorisation : ●○○○○ Équipement : ●●●●○
	Série P : 3,1-14,5 kW 	Intensité : ●●●●○ Autonomie : ●●●●○ Insonorisation : ●●●●○ Équipement : ●●●●○

*Données à titre indicatif

**Tous les groupes électrogènes existent en version monophasée ou triphasée

***Puissance continue dont a besoin l'appareil pour fonctionner après démarrage

****Puissance nécessaire au démarrage de l'appareil

COMMENT BIEN CHOISIR SON GROUPE ÉLECTROGÈNE DE SECOURS POUR HABITATION ?

Pour choisir votre groupe électrogène PRAMAC, il vous suffit de suivre les 2 étapes suivantes :

- Calculer la puissance nécessaire des appareils reliés*
- Définir les critères d'utilisation du groupe électrogène

L'analyse doit être la plus précise possible pour ne pas risquer de sous dimensionner le groupe.

MODÈLES	WX3200 + CONN	WX6200 + CONN	S 8000	PX 8000	PX 10000	PMD5000 S	GA 10000
							
Puissance secours en kW	2,8	5,8	6,4	5,4	9,3	5	10
Puissance continue en kW	2,4	5,3	5,5	4,5	8,5	4,5	10
Régulation de tension (AVR)	OUI						
Démarrage automatique si coupure (inclure option ATS / AMF)	OUI			NON		OUI	
Impact de démarrage inclus dans la puissance estimée ?	À valider avec l'électricien						
Tension en volt (230V mono ou 400V tri)	230 V			400V / 230V		230 V	
Autonomie à 75% de puissance	13 H	9 H	12,5 H	13 H	8 H	8 H	Selon bouteille ou citerne
Carburant	Essence					Diesel	Propane ou gaz naturel
Démarrage électrique	OUI						

*Données à titre indicatif

**Puissance continue dont a besoin l'appareil pour fonctionner après démarrage

***Puissance nécessaire au démarrage de l'appareil

	Appareils reliés*	Puissance continue**	Facteur multiplicateur	Puissance nécessaire***
Cuisine	Réfrigérateur	400 W	3	1200 W
	Congélateur	400 W	3	1200 W
	Cafetière	1000 W	1	1000 W
	Four	2000 W	1	2000 W
	Micro-ondes	1200 W	2	2400 W
	Lave-vaisselle	1500 W	1	1500 W
	Bouilloire	2000 W	1	2000 W
	Grille-pain	1000 W	1	1000 W
	Hotte de cuisine	1000 W	3,5	3500 W
	Plaques électriques	8000 W	1	8000 W
	Friteuse (7 litres)	4100 W	1,2	4920 W
Loisir	Chaîne HiFi	600 W	1	600 W
	Ordinateur PC	600 W	1	600 W
	Radio	100 W	1	100 W
	Téléviseur	600 W	1	600 W
	Chargeur de téléphone	0.3 W	1	300 W
	Réveil	2 W	1	2 W

	Appareils reliés*	Puissance continue**	Facteur multiplicateur	Puissance nécessaire***
Confort	Chauffe-eau	2000 W	1	2000 W
	Chauffage mazout / gaz	150 W	1	150 W
	Chauffage électrique	2000 W	1	2000 W
	Climatiseur	1100 W	4	4400 W
	Déshumidificateur	1000 W	3,5	3500 W
	Ventilateur	200 W	2	400 W
	Éclairage LED	10 W	1	60 W
	Aspirateur	900 W	2	1800 W
	Machine à laver	1500 W	4	6000 W
	Sèche-linge	2400 W	3	7200 W
Divers	Fer à repasser	1100 W	1	1100 W
	Volets électriques	250 W	3,5	875 W
	Porte de garage électrique	500 W	3,5	1750 W
	Pompe de relevage	800 W	3	2400 W
	Pompe eaux de pluie	1000 W	3,5	3500 W
	Pompe eaux usagées	1000 W	3,5	3500 W
	Sèche-cheveux	1000 W	1	1000 W

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

Livraison par transporteurs:

"Les matériels voyagent aux risques et périls du destinataire"

A l'arrivée, il vous appartient de bien contrôler l'état du matériel.

PENSEZ À OUVRIR VOS COLIS DEVANT LE TRANSPORTEUR POUR VÉRIFIER SON CONTENU ET SON ÉTAT !

En cas de dommages, faire impérativement les réserves d'usage.

TOUTES RÉSERVES doivent être confirmées dans les 48 heures suivant la réception de l'expédition, par lettre recommandée avec AR au transporteur avec copie à notre service commercial. Cette lettre devra être accompagnée de réserves préalables sur le récépissé de livraison.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MAR 2022

1. Application. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées par souci de concision les « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les ventes effectuées par PR Industrial Srl (Località Il Piano, Casole D'Elba, Siena, Italie) et/ou les sociétés qui y sont liées (ci-après dénommées par souci de concision « le Vendeur ») à ses clients (ci-après dénommés par souci de concision « l'Acheteur ») ayant pour objet les produits commercialisés par le Vendeur (ci-après dénommés par souci de concision « les Produits »).

Les présentes Conditions Générales prévalent sur toute autre condition générale de vente. De même, les Conditions Générales prévaudront sur toute condition contraire ajoutée par l'Acheteur, ainsi que sur toute condition générale d'achat de l'Acheteur.

En cas de contradictions entre les Conditions Générales et les conditions contenues dans un éventuel contrat de distribution et/ou de vente, conclues entre le Vendeur et l'Acheteur, les stipulations contenues dans ledit contrat prévaudront.

2. Offre et Commandes. L'offre émise par le Vendeur a une validité de trente (30) jours à partir de la date de celle-ci, sans préjudice d'une autre validité spécifiée par écrit par le Vendeur. L'offre sera considérée comme une commande contraignante (« la Commande ») pour les deux parties après l'acceptation expresse et écrite de l'Acheteur, dans un délai de 30 jours, ou dans un délai plus court si spécifié dans l'offre. L'offre sera considérée comme un consentement du Vendeur. L'annulation ou la modification de la Commande par l'Acheteur, après son acceptation écrite, donnera droit au Vendeur d'exiger une pénalité égale à 20 % de la valeur de la Commande ;

Dans le cas où, avant l'annulation ou la modification de la Commande, des paiements auraient déjà été effectués, conformément à ce qui est prévu dans la Commande, le Vendeur aura le droit de retenir, à titre de pénalité, toute somme réglée par l'Acheteur, sans préjudice du droit d'exiger l'indemnisation de tout dommage supplémentaire subi.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler, suspendre/ou retarder l'exécution de la Commande, dans les cas suivants :

- Non-paiement par l'Acheteur, même d'une seule partie du prix relatif à la Commande en cours et/ou à des Commandes précédentes ;

- Cession et/ou transfert de la société ou de la branche d'entreprise de l'Acheteur, sans acceptation écrite préalable du Vendeur ;

- Non-respect des stipulations prévues dans les clauses 8 & 9 ci-après.

Le vendeur a le droit de retenir, à titre de pénalité, tout montant payé par l'acheteur, sans préjudice du droit du vendeur de réclamer des dommages-intérêts.

3. Livraisons. Sauf stipulations particulières convenues par écrit entre les Parties, les livraisons seront Départ Usine. Le délai de livraison est simplement indicatif. En conséquence, en cas de retard dans la livraison, l'Acheteur n'a aucun droit d'annuler la Commande et il ne pourra pas refuser la livraison ni refuser le retrait. Il reste entendu que l'Acheteur n'aura aucun droit à l'indemnisation des dommages causés en cas de retards dans les livraisons.

Les Produits seront livrés dans des emballages adaptés. Toutefois, si les Produits devaient nécessiter des emballages spéciaux, le coût y afférent sera déduit séparément à l'Acheteur.

Les frais de dépôt des Produits auprès de douanes et/ou magasins généraux seront entièrement supportés par l'Acheteur, sauf dans le cas où le dépôt est dû à une faute et/ou à une négligence du Vendeur.

4. Garantie. Le Vendeur garantit que les Produits sont exempts de défauts et qu'ils sont conformes aux spécifications techniques déclarées. Le Vendeur s'engage à fournir la garantie sur les Produits, telle que spécifiée dans les Conditions Générales de Garantie relative à chaque produit. LE VENDEUR NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À DES FINS PARTICULIÈRES OU SPÉCIALES.

Les conditions générales de garanties s'appliquent uniquement aux nouveaux produits.

Pour des interventions pendant la période de garantie, l'Acheteur devra contacter le Service Assistance aux coordonnées suivantes : <http://www.pramacparts.com> Réseau d'assistance.

Après l'échéance de la période de garantie, l'Acheteur pourra acheter au Vendeur les pièces de rechange à ses frais.

6. Prix et Délais de Paiement. Les Produits seront vendus à l'Acheteur aux prix indiqués au moment de la Commande. Ces prix ne comprennent pas la TVA, les droits de douane, taxes et autres frais de toute période (comme par exemple, les frais pour la légalisation des documents, le cas échéant).

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix, dans le cas où, pendant la période qui s'écoule entre l'acceptation de la Commande et la livraison, les coûts de production devraient subir une variation à cause des facteurs suivants, non imputables au Vendeur et ne pouvant pas être raisonnablement prévus par ce dernier : accords salariaux, changements dans les prix des matières premières, les variations de prix par d'autres fournisseurs ou les oscillations de devises. À la demande de l'Acheteur, le Vendeur devra indiquer les raisons qui ont provoqué les variations des prix. Le paiement du prix devra être effectué conformément aux conditions de paiement indiquées dans la Commande. En cas de retard dans le paiement du prix par l'Acheteur, les intérêts moratoires seront appliqués.

D'éventuels retards dans les paiements par l'Acheteur pourront entraîner la suspension des livraisons par le Vendeur.

7. Limite de responsabilité. Dans les limites prévues par la loi et quelle que soit la nature de la réclamation, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle du vendeur sera limitée au prix des Produits visés par une réclamation en responsabilité. Toute autre responsabilité, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'exploitation, les dommages indirects ou consécutifs est expressément exclue.

8. Anti-corruption et corruption. Le respect de toutes les lois, législation, réglementations, codes de pratique contraignants, règles ou exigences de tout gouvernement ou organisme gouvernemental compétent, ou de toute autorité de régulation applicable aux présentes Conditions générales et en matière de corruption revêt une importance fondamentale pour le Vendeur. Le vendeur faisant partie du groupe d'entreprises Generac déclare connaître et se conformer à la Foreign Corrupt Practices Act of 1977 (« FCPA ») des États-Unis. Par conséquent, l'acheteur convient qu'en s'acquittant de ses fonctions en vertu de la vente ou du contrat, il n'a pas violé et ne violera aucune des lois américaines sur les pratiques de corruption à l'étranger ainsi que de toute législation locale applicable concernant la corruption d'agents de l'État. L'acheteur reconnaît et accepte qu'il ne doit pas, dans le cadre de l'exécution de ses obligations au titre de la vente/du contrat, effectuer, offrir ou promettre d'effectuer des paiements ou de transférer quel que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à :

a) Tout fonctionnaire ou employé du gouvernement (y compris les employés de sociétés et d'organisations internationales publiques appartenant à l'État ou contrôlées par celui-ci) ;

b) Tout parti politique, dirigeant d'un parti politique ou candidat ; ou

c) Tout intermédiaire pour le paiement de ce qui précède, dans tous les cas dans le but d'influencer un acte ou une décision d'un responsable de tout gouvernement étranger, y compris une décision de ne pas agir, de ne pas demander ou encourager une telle personne à utiliser son influence pour influencer sur tout acte ou décision d'un gouvernement étranger en rapport avec ses activités.

9. Restrictions à l'exportation. Il est interdit à l'Acheteur d'exporter, vendre ou fournir d'une autre façon tout Produit à quelque pays que ce soit vers lequel il existe des limitations à l'exportation conformément à ce qui est établi par les (i) Règlements administratifs des États-Unis sur l'exportation (15 partie CFR 730-774) ; (ii) Office of Foreign Assets Control (31 CFR 500-597) ; (iii) dans le cadre du Trading with the Enemy Act (50 USC 1-44) et (iv) International Emergency Economic Powers Act (50 USC 1701-1706).

En outre, il est interdit à l'Acheteur de vendre, exporter ou fournir d'une autre façon les Produits à toute personne ou entité si le même Acheteur sait que cette personne ou entité mettra les Produits directement ou indirectement, à la disposition des pays objet des restrictions indiquées dans les normes susmentionnées.

En particulier et sans préjudice de la mise à jour de la législation, les Produits ne peuvent pas être exportés ou réexportés, ni directement ni indirectement, dans les pays suivants : Biélorussie, Cuba, Crimée, régions de Donetsk et Louhansk en Ukraine, Darfour (Soudan), Corée du Nord, Iran, Russie ou Syrie.

10. Force majeure. Tout retard ou manquement d'une des parties à s'acquitter de ses obligations en vertu des Conditions (autre que le défaut de paiement de tout montant dû) sera excusé dans la mesure où le retard ou le manquement a été causé directement par un événement indépendant de la volonté de cette partie, sans que cette partie faute ou soit négligente et qui, de par sa nature, n'aurait pas pu être prévu par cette partie, ou, si cela avait pu être prévu, était inévitable (ces événements pouvant inclure, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les embargos, les explosions, les émeutes, les guerres, les actes de terrorisme, d'épidémies, de pandémies, de troubles civils, de grèves, d'urgence nationale ou locale, de pénurie de matières premières, d'arrêts ou de ralentissements de travail ou d'autres perturbations industrielles, et le manque d'installations électriques ou de transport adéquates). Aux fins de l'application de cette définition, l'imprévisibilité des événements précités n'est pas exclue par là à la date d'entrée en vigueur de la vente, les événements existant déjà, ou sont connus ou connaissables, par les parties, si, à la date d'entrée en vigueur de la vente, elles ne sont pas de nature à entraîner l'impossibilité définitive ou temporaire de la vente.

11. Tribunal Compétent. Le tribunal Compétent pour d'éventuels litiges sera celui du siège social du Vendeur – Dans tous les cas, le Vendeur pourra agir devant le tribunal du lieu où l'Acheteur a son siège social ou sa résidence.

Retour de matériel ou pièce :

Tout retour de matériel ou de pièce doit être accompagné d'un bon de retour stipulant:

- La définition exacte du matériel retourné et le motif du retour
- Le nom (bien lisible) et la signature du chauffeur pour prise en charge.
- Vous devrez conserver un exemplaire de ce bon de retour qui pourra vous être réclamé lors d'éventuelles réclamations.

« Livraison Franco France Métropolitaine pour toutes commandes supérieures à 2000€ net HT (matériel non déchargé et hors pièces détachées). 5% de frais supplémentaires pour commande d'un montant inférieur ou livraison directe client final (hors accessoires). Depuis le 01/04/2022, facturation exceptionnelle sur charge carburant 10€ HT sur toutes commandes livraison France-Belux. Livraison avec hayon : Forfait 100€ net HT. Pour le BELUX livraison Franco à partir de 2500€ net HT. Autres destinations EXW, nous consulter ».

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE (GROUPES 1500 tr/min)

La garantie des groupes électrogènes PRAMAC s'applique à tous les groupes électrogènes fournis par PRAMAC, ses agents et ses distributeurs. Elle couvre tout défaut de composants ou d'assemblage du matériel.

Elle ne couvre que les pièces et composants d'origine, dès lors que le matériel a été installé, utilisé et entretenu conformément aux préconisations des fournisseurs et équipementiers, et de PRAMAC.

Les frais de main-d'œuvre et de déplacement restent à la charge du distributeur.

La durée de la garantie des groupes électrogènes 1500tr/min PRAMAC est de (*) :

- 12 mois après leur mise en service

- Ou 18 mois après le départ de nos entrepôts

- Ou 500 heures de fonctionnement pour les groupes électrogènes en service « se-cours ». En substitution de l'alimentation par le réseau électrique normal

- Ou 2000 heures de fonctionnement pour les matériels en service « continu ». Four-niture d'énergie électrique de manière continue, soit en l'absence de tout réseau électrique normal, soit en complément de ce réseau électrique, soit en usage EJP

La garantie cesse au premier des quatre termes atteints.

*sous conditions de stockages adéquates. Les batteries devront faire l'objet d'un contrôle et d'une charge régulière de la part du client.

*Sans retour de justificatif de mise en service (document daté et signé installateur/client) 12 mois de garantie seront comptés à la date de livraison.

Les pièces réparées ou remplacées sous garanties sont elles-mêmes garanties pour une période de 6 mois sans que cela modifie la durée de la garantie des autres composants.

Ne rentre pas dans le cadre de la garantie constructeur :

- Dommages liés aux conditions d'utilisation :

- Dommages consécutifs au non-respect des consignes d'entretien de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les modifications des caractéristiques techniques, mécaniques, électriques, seaux, des zones d'affluences et de refroidissement d'air de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou l'utilisation en sous charge du groupe électrogène.

- Ou l'utilisation de carburant, de lubrifiant non appropriés de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou toutes mauvaises utilisations/applications de l'appareil de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les réparations effectuées par du personnel non qualifié.

- Ou l'emploi de pièce de rechange non d'origine de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les dommages consécutifs à des cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, des cas de négligences, de vandalisme ou de sabotage, de défaut de surveillance ou d'entretien, de l'utilisation dans des conditions anormales et non conformes aux préconisations PRAMAC et de ses fournisseurs et équipementiers.

- Exclusions de garantie :

- La garantie ne couvre pas les coûts de retour du matériel ou des pièces défectueuses (transport, manutention...). Ces coûts demeurent à la charge du client.

- Dans le cas d'une intervention sur site de la part de PRAMAC ou de l'un de ses agents agréés, les frais de déplacement et de séjour des techniciens restent à la charge du demandeur.

- La garantie ne s'applique pas aux équipements relevant de la maintenance courante et des pièces d'usure (filtrations, courroies, batteries, etc...).

- La garantie ne couvre pas les coûts liés à l'immobilisation du matériel, au délai de réparation ou d'échange, les coûts de transports et de manutention, les frais de démontage et de remontage, les dommages causés aux installations environnantes, la mise à disposition d'un matériel de remplacement. Ces coûts demeurent à la charge du Client.

- Tout fonctionnement d'un groupe électrogène de sécurité (conforme aux normes NFS61940 et NFS37312) dont les sécurités ont été inhibées, annulera toute garantie constructeur.

PRAMAC ne peut être tenu au paiement d'indemnités pour des frais ayant un caractère imprévisible, directs ou indirects consécutifs à l'impossibilité d'utilisation partielle ou totale de ses matériels.

Demande de garantie

Toutes les demandes de prise en garantie devront au préalable avoir fait l'objet d'une demande auprès du Service Technique de PRAMAC (formulaire PRAMAC) et seront accompagnées d'un N° de commande du demandeur.

La prise en garantie devra être validée par écrit ou courriel par PRAMAC.

Modalités

Les prestations résultant de l'application de la garantie sont effectuées dans les ateliers agréés par PRAMAC.

La garantie n'est accordée qu'après expertise du groupe électrogène, des pièces ou des composants par PRAMAC.

Tout matériel ou pièce, commandé et livré, avant l'acceptation de la garantie par PRAMAC, sera facturé au Client et devront être retournés dans les 30 jours suivant leur livraison pour expertise et application de la garantie.

Tout différent, né entre les parties, concernant la validité, l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation du présent document sera, à défaut de règlement à l'amiable, soumis aux tribunaux de Roanne (42300) – France.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE (GROUPES 3000 tr/min)

La garantie des groupes électrogènes PRAMAC s'applique à tous les groupes électrogènes fournis par PRAMAC, ses agents et ses distributeurs. Elle couvre tout défaut de composants ou d'assemblage du matériel.

Elle ne couvre que les pièces et composants d'origine, dès lors que le matériel a été installé, utilisé et entretenu conformément aux préconisations des fournisseurs et équipementiers, et de PRAMAC.

Le distributeur est responsable de l'analyse de la vente du matériel, de sa mise en œuvre et de l'information transmise pour son utilisation auprès de l'utilisateur.

*Sans titre de distributeur est tenu d'assurer le service après-vente, pendant et après la période de garantie auprès de son client.

La durée de la garantie des groupes électrogènes 3000tr/min PRAMAC est de (*) :

• 24 mois à partir de la date de vente à l'utilisateur. (Facture de vente faisant foi)

• Ou 30 mois après le départ de nos entrepôts. (Facture de vente faisant foi)

• Ou 1500 heures de fonctionnement pour la gamme PRAMAC

La garantie cesse au premier des termes atteints.

*sous conditions de stockages adéquates. Les batteries de démarrage devront faire l'objet d'un contrôle et d'une charge régulière de la part du distributeur durant la période de stockage.

Les frais de main d'œuvre et de déplacement restent à la charge du distributeur.

Les pièces réparées ou remplacées sous garanties sont elles-mêmes garanties pour une période de 6 mois sans que cela modifie la durée de la garantie des autres composants.

Ne rentre pas dans le cadre de la garantie constructeur :

- Dommages liés aux conditions d'utilisation :

- Ou les dommages consécutifs à tous mauvais entretiens de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les modifications des caractéristiques techniques, mécanique, électrique, seaux, des zones d'affluences et de refroidissement d'air de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les dommages résultant d'une utilisation en sous charge du groupe électrogène.

- Ou l'utilisation de carburant et/ou de lubrifiant non appropriés de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou toutes mauvaises utilisations/applications de l'appareil de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les réparations effectuées par du personnel non qualifié.

- Ou l'emploi de pièce de rechange non d'origine de la part du client utilisateur ou d'un tiers.

- Ou les dommages liés aux chocs, chutes, incendies, inondations, et/ou autres faits accidentels, même à caractère géologique ou atmosphérique.

- Ou les dommages consécutifs à des cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, des cas de négligences, de vandalisme ou de sabotage, de défaut de surveillance ou d'entretien, de l'utilisation dans des conditions anormales et non conformes aux préconisations PRAMAC et de ses fournisseurs et équipementiers.

- Exclusions de garantie :

- Les éléments consommables et pièces d'usure

- Les diodes et régulateur AVR, les échappements, les joints d'étanchéités, les commutateurs et interrupteurs, la filtration, les systèmes de démarrages (batterie et démarreur), les capteurs de température et d'huile, les indicateurs de mesure.

- La garantie ne couvre pas les coûts liés à l'immobilisation du matériel, au délai de réparation ou d'échange, les coûts de transports et de manutention, les frais de démontage et de remontage, les dommages causés aux installations environnantes, la mise à disposition d'un matériel de remplacement. Ces coûts demeurent à la charge du Client.

PRAMAC ne peut être tenu au paiement d'indemnités pour des frais ayant un caractère imprévisible, directs ou indirects consécutifs à l'impossibilité d'utilisation partielle ou totale de ses matériels.

Demande de garantie

Toutes les demandes de prise en garantie devront au préalable avoir fait l'objet d'une demande auprès du Service Technique de PRAMAC (formulaire PRAMAC) et seront accompagnées d'un N° de commande du demandeur.

La prise en garantie devra être validée par écrit ou courriel par PRAMAC.

Modalités

Les prestations résultant de l'application de la garantie sont effectuées dans les ateliers agréés par PRAMAC.

La garantie n'est accordée qu'après expertise du matériel, des pièces ou des composants par PRAMAC.

Tout matériel ou pièce, commandé et livré, avant l'acceptation de la garantie par PRAMAC, sera facturé au Client et devront être retournés dans les 30 jours suivant leur livraison pour expertise et application de la garantie.

En ce qui concerne les composants utilisés dans l'assemblage de nos produits finis, nous ne sommes pas en mesure de nous substituer aux constructeurs pour accorder ou refuser une garantie.

Dans le cas où il serait impossible de diagnostiquer, de réparer sur place ou autre, il sera nécessaire de retourner le matériel à notre usine : PRAMAC Europe, Place Léonard de Vinci 42190 St Nizier Sous Charlieu .

Tous risques et frais de retour reste à la charge du distributeur.

A réception de ce matériel, nous expertiserons et procéderons à la remise en état de celui-ci. La réexpédition du matériel est à notre charge quel que soit le résultat de l'expertise pendant la durée de la garantie.

*En cas de refus de garantie, nous vous établirons un devis de réparation (validité maximum 1 mois).

Tout devis fera objet d'une facturation d'un minimum de 165€ HT.

Main d'œuvre atelier : 75€ HT / heure.

Taux horaire expertise : 90€ HT / heure.

A l'acceptation du devis : un retour par fax ou courriel sera indispensable pour procéder à la réparation et son montant sera déduit du montant de la réparation.

Au refus du devis : un retour par fax ou courriel sera indispensable et induira le maintien du devis ainsi que le retour du matériel en état de son expertise.

Pour tous dossiers restés sans réponse du client au-delà de 6 mois à date du devis et après trois relances, le matériel non récupéré par le client sera détruit.

Tout différent, né entre les parties, concernant la validité, l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation du présent document sera, à défaut de règlement à l'amiable, soumis aux tribunaux de Roanne (42) – France.

PR Europe

2 Place Léonard de Vinci

42190 SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU - FR

Tél: +33 (0)4 77 69 20 20

e-mail: accueil.fr@pramac.com

www.pramac.com

